



# 3<sup>ème</sup> édition

## Règlement de « La Galipette »

### Descriptif de la manifestation :

Il s'agit d'une marche jalonnée d'étape sportive organisée par l'association Impulsion Gym. Celle-ci offre une promenade d'environ 11 kms autour de la commune de Saint Martin de Berneque et se termine, pour les personnes qui le souhaitent, par un repas. Le parcours pourra être interrompu au terme de 6 kms.  
Le départ de la marche sera donné de façon échelonnée de 18h à 18h30 (par groupe) à partir du terrain de la Figère. L'arrivée aura lieu au même endroit. Le repas sera servi au foyer rural de Saint Martin de Berneque.

### Inscriptions et participations :

Les inscriptions auront lieu par réservation préalable  
par mail [impulsiongym@gmail.com](mailto:impulsiongym@gmail.com) ou  
par voie postale IMPULSION GYM BP 20005 79233 Prahecq cedex

Le nombre de participants étant limité à 140 marcheurs, elles seront enregistrées dans l'ordre de leur réception. Le tarif pour l'édition 2016 est fixé à 12€ par adulte et 6€ par enfant de moins de 10 ans (comportant la balade et le repas). Les marcheurs de plus de 10 ans ne souhaitant pas rester pour le repas devront s'acquitter de 6€ pour la marche seule. Le règlement devra être joint à l'inscription.  
La randonnée sera pédestre. Les vélos et autres moyens de locomotions seront donc proscrits. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte au minimum. Nos amis les chiens devront être tenu en laisse.

### Equipements :

La marche étant semi nocturne, les participants devront être munis de lampe torche, habillé en conséquence du temps et chaussés pour une marche tout terrain.  
Un plan du parcours sera distribué au départ de la marche pour compléter le fléchage du parcours. Les coordonnées des responsables de la manifestation seront également disponibles sur ce plan afin de contacter l'organisation en cas de problème.

### Annulation :

La marche se déroulant en plein air, l'association Impulsion Gym reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'alerte émise par les instances préfectorales (remboursement dans ce cas). En cas de désistement des marcheurs, le montant des inscriptions reste acquis par l'organisateur.

### Responsabilités et sécurité :

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accidents, incidents médicaux ou vols durant la manifestation.  
Un point de contrôle des groupes aura lieu au passage de chaque stand. Des panneaux « attention randonneurs » seront installés aux abords de routes passagères de véhicules à moteur. L'association Impulsion Gym détient une responsabilité civile contractée auprès de la SMAACL.

**Droit à l'image :** par défaut, les participants renoncent aux droits à l'image pour l'utilisation dans le cadre de l'association (site web, article des presses,...) – Dans le cas contraire ils préciseront refuser cette clause par écrit.



L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur

## IMPULSION GYM

BP 20005 – 79233 Prahecq  
[impulsiongym@gmail.com](mailto:impulsiongym@gmail.com)  
06-48-06-65-49



# Bulletin d'inscription

A imprimer, compléter et envoyer accompagné du règlement avant le 31 Mars 2017

[impulsiongym@gmail.com](mailto:impulsiongym@gmail.com)  
ou  
IMPULSION GYM – BP 20005 – 79233 Prahecq cedex

**Nom du groupe :**  
*(facultatif mais  
tellement plus  
convivial)*

**Capitaine :**  
Nom / prénom :  
Adresse complète :

Téléphone :  
Mail :

  

**Nombre de participants :**

Marcheur  
Uniquement x 6€

Adultes x 12€

Enfants x 6€ =

( - de 10ans)

Règlement par chèque à l'ordre de « Impulsion Gym »

**Liste des participants :**  
*(Nom / prénom / âge)*

## IMPULSION GYM

BP 20005 – 79233 Prahecq  
[impulsiongym@gmail.com](mailto:impulsiongym@gmail.com)  
06-48-06-65-49

